

LA FGR et le POLE des RETRAITES en AUDIENCE A L' INSEE, COMPTE -RENDU

Le Pôle des retraités a été reçu à l'INSEE par Mr Sillard, chef de la division des prix à la consommation et par Mr Sébastien Durier du département des comptes nationaux, le 30 mars 2012.

Cette rencontre faisait suite à celle du 4 février 2011 qui avait porté sur la nature de l'indice des prix et sur sa vocation.

Rendez-vous avait été pris pour un entretien un an plus tard à propos des dépenses contraintes que l'INSEE avait en étude.

Nos deux interlocuteurs nous ont remis des documents qui vont étayer notre réflexion. Ils ont commencé par faire un historique des dépenses contraintes ou pré-engagées.

L'INSEE étudie l'évolution du revenu disponible brut et l'évolution des prix de la consommation finale des ménages qui n'est pas exactement semblable à l'indice des prix à la consommation.

Le revenu disponible brut est éloigné du ressenti des ménages, cependant cette mesure est très ancienne et date des années 40/50. En 2000 le passage à l'euro a rendu encore plus difficile la perception des chiffres de l'INSEE.

En 2004 est apparue la notion de revenu libéré et de dépenses contraintes.

En 2008 un rapport préconise une définition plus précise des dépenses contraintes appelées alors dépenses pré-engagées et de s'éloigner de la notion de revenu libéré pour parler de revenu arbitral.

Le concept de dépenses pré-engagées concerne les dépenses de consommation dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme.

Elles sont réparties en 6 grands postes :

- logement, y compris les loyers imputés (si vous êtes propriétaires vous êtes censé percevoir un loyer fictif)
- services de télécommunications : téléphone/internet
- frais de cantines
- télévision
- assurances
- services financiers

Mais les définitions de chaque poste sont très précises. Par exemple pour les assurances n'est prise en compte que la part de la prime qui couvre le service (personnel, locaux). Le reste de la prime ne l'est pas car un équilibre s'établit entre le paiement de cette prime et le dédommagement servi en cas de besoin.

Depuis 2007 la démographie des ménages est prise en compte. Le pouvoir d'achat est déterminé par unité de consommation, selon la composition des ménages.

Le premier adulte compte pour 1, le second pour $\frac{1}{2}$, les enfants de plus de 14 ans pour $\frac{1}{2}$ et ceux de moins de 14 ans pour 0,3.

De nombreuses enquêtes sont initiées, une chaque année sur les revenus et une tous les cinq ans sur la consommation des ménages.

L'évolution du pouvoir d'achat se fait aussi par catégories de ménages, socio-professionnelle, âge...

Le logement est encore mal appréhendé notamment les remboursements de crédits.

L'indice des prix à la consommation est publié tous les 13 du mois et reste donc dans les mémoires.

L'évolution du pouvoir d'achat n'est publiée qu'annuellement, par exemple en mai 2012 pour l'année 2011.

Sa comparaison avec l'indice des prix est un peu faussée : par exemple la location d'un appartement fait partie de l'évolution du pouvoir d'achat, pas de l'indice des prix.

Dans le revenu arbitral les variations des loyers sont prises en compte mais aussi, par exemple, la baisse des prix des téléviseurs.

Des indices catégoriels sont établis en fonction du poids qu'ils représentent dans la consommation des ménages.

Par exemple les médicaments, leur prix peut augmenter mais l'indice des prix peut cependant baisser. Les médicaments génériques baissent, les nouveaux médicaments sont souvent plus chers.

Il s'agit toujours du prix de la boîte hors remboursement.

Les prix sont contrôlés sur un même produit, dans un même point de vente.

Il est besoin d'être précis sur ce qu'on va mesurer. La convention retenue est stable mais toujours discutable.

Le panier de suivi des prix est remis à jour chaque année en décembre.

Il comporte 1000 types de produits différents.

Chaque année environ 100 produits sont supprimés et remplacés.